

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Check against delivery

Déclaration du Royaume du Maroc

79^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 77 de l'ordre du jour

- CNUDCI-

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc voudrait tout d'abord féliciter la CNUDCI pour ses travaux pertinents visant à promouvoir une modernisation, une harmonisation et une unification du Droit Commercial International, aux fins d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'équité du système actuel du Droit commercial international.

Le Royaume du Maroc accueille avec satisfaction les travaux de la CNUDCI au titre de sa 57^{ème} session ayant fait l'objet du Rapport du Secrétaire général (A/79/17) du 24 juin-12 juillet 2024 et salue à l'occasion le rôle important de la CNUDCI dans l'amélioration du cadre juridique du commerce international en élaborant :

- i. Des textes internationaux à caractère législatif devant aider les Etats à renforcer leur capacité à gérer les différends d'investissement de manière plus efficace, en l'occurrence : les *Clauses types de la CNUDCI sur le règlement spécialisé des différends* et le *Statut du Centre Consultatif sur le règlement des différends relatifs à des investissements internationaux* ; et
- ii. Des textes à caractère non législatif destinés à la connaissance de tous notamment le *Précis de jurisprudence de la CNUDCI concernant la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international* et la *Compilation analytique de la jurisprudence sur la Convention de 1974 sur la prescription*.

Intégré dans cette dynamique de réforme et d'innovation, le Royaume du Maroc demeure bien engagé dans ce processus. Sa participation régulière aux sessions des (6) *Groupes de travail* de la CNUDCI, aux réunions intersessions et aux événements et activités parallèles, témoigne de son engagement envers la Commission et reflète

également son esprit de collaboration avec le reste des Etats et autres acteurs concernés.

Monsieur le Président,

Les priorités de la CNUDCI en matière d'harmonisation des règles et procédures et de facilitation des échanges rejoignent directement les objectifs stratégiques du Gouvernement marocain. En effet, le Maroc s'est engagé dans une dynamique de **réforme juridique et économique**, inspirée des règles de la CNUDCI et ce, à travers la révision de plusieurs *Codes* et *Textes législatifs* aux fins de créer un environnement juridique plus favorables et plus attractif aux investisseurs nationaux et étrangers.

Cet exercice d'alignement se concrétise notamment par l'adoption de la *Loi n°95-17 relative à l'arbitrage et à la médiation conventionnelle*, entrée en vigueur le **14 juin 2022**, qui apporte de réelles **innovations** en matière d'élargissement du champ d'application de l'arbitrage interne, de restriction du recours au juge étatique et d'élargissement de la notion d'arbitrage international.

Dans le même sillage, et en étroite consultation avec la CNUCED- un **nouveau modèle de Traités Bilatéraux d'Investissement** (TBI) a été développé, lequel s'appuie sur des objectifs globaux relatifs au développement durable, à la création d'emploi et à la lutte contre la corruption.

En outre, le Maroc a adhéré en **2009** à la **Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales**.

Les efforts du Maroc pour améliorer le climat des Affaires se traduisent, dans divers classements et rapports internationaux et lui ont permis d'atteindre en 2023, la **53^{ème} place** sur **190**, dans le classement **Doing Business** de la Banque

Mondiale. Cette performance est également attribuée aux réformes du *droit de l'insolvabilité* qui a permis d'aligner l'arsenal juridique marocain sur les standards internationaux, notamment ceux de la Banque Mondiale et de la CNUDCI.

Monsieur le Président,

Aux fins de faciliter les transactions commerciales et les règlements de différends, le Maroc a adopté des **solutions technologiques avancées**, à travers le développement de *plateformes en ligne* pour la médiation et l'arbitrage ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer la transparence et l'efficacité des procédures.

Dans cet esprit, il est attendu à ce que la CNUDCI continue de fournir des *directives* et des *standards* pour harmoniser et moderniser les textes juridiques nationaux pour faciliter les transactions commerciales internationales et renforcer la sécurité juridique des investissements.

Enfin, mon pays espère que le CNUDCI élargira ses activités d'assistance technique pour inclure davantage de programmes de formation, des séminaires régionaux et des initiatives de renforcement des capacités. Cela permettra aux Etats membres de mieux intégrer les réformes juridiques internationales dans son cadre national et de promouvoir une application uniforme des textes de la CNUDCI.

Je vous remercie pour votre attention.